

République Française

Département de l'Yonne

COMPTE – RENDU DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHICHEE

Du 28 juin 2018 à 19 heures 30

Convocation du 25 juin 2018

Sous la présidence de : Alain DROIN, Maire

Membres : Françoise HOFFMANN-SZABLOWSKI, Franck LAROCHE Adjoints
Marjorie MOLUSSON, Xavier RONCELIN, conseillers municipaux.

Absents excusés : Christelle MINET (pouvoir à Marjorie MOLUSSON), Christophe MILCENT (pouvoir à Franck LAROCHE), Matthieu SIMON (pouvoir à Françoise HOFFMANN-SZABLOWSKI),
Thierry TREMBLAY (pouvoir à Alain DROIN)

Secrétaire de séance : Xavier RONCELIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 04 juin 2018 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Deux conseillers présents Madame Marjorie MOLUSSON et Monsieur Thierry TREMBLAY ont été omis parmi les membres présents. Après cette rectification le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Modification de la carte scolaire,
2. Organisation du 14 juillet,
3. Questions diverses.

MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE : Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il rencontre des difficultés pour l'organisation du transport scolaire des enfants domiciliés à Fleys qui fréquentent l'école de Chichée. En effet le transport scolaire est une compétence du Conseil Régional (conséquence de la loi NOTRe). La signature d'une convention avec le Conseil Régional serait possible en modifiant la carte scolaire, la commune pourrait ainsi devenir organisateur secondaire. Pour cela il faut que les conseils municipaux de Chichée et Fleys délibèrent pour modifier la carte scolaire (compétence communale) ; les enfants de Fleys seraient scolarisés à Chichée et non plus à Chablis. Dans le but de maintenir l'école communale sur plusieurs années, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés **décide** la modification de la carte scolaire comme énoncé ci-dessus.

ORGANISATION DU 14 JUILLET : Les conseillers municipaux présents se répartissent les tâches pour la préparation et le déroulement des différentes activités qui auront lieu tout au long de la journée (de 12 heures à 23 heures). Un flyer sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Certains soirs la structure multisports est utilisée très tard (après 23 heures) ce qui génère des nuisances pour les habitations proches. Une affiche sera apposée imposant une utilisation jusqu'à 22 heures maximum.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35.